

224C0036  
FR0013185857-FS0013

9 janvier 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ABEO**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 janvier 2024, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 janvier 2024, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Investissement<sup>1</sup>, le seuil de 5% des droits de vote de la société ABEO et détenir indirectement 375 722 actions ABEO représentant 671 102 droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
CDC (en direct)	0	0	0	0
Bpifrance Investissement	375 722	4,98	671 102	4,99
<b>Total CDC</b>	<b>375 722</b>	<b>4,98</b>	<b>671 102</b>	<b>4,99</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société ABEO.

A cette occasion, Bpifrance Investissement a franchi individuellement en baisse le même seuil.

<sup>1</sup> Agissant en qualité de société de gestion du fonds France Investissement Croissance 5 (FIC 5) et contrôlée par Bpifrance Participations elle-même contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 7 543 305 actions représentant 13 422 740 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.